

Grenoble

Apprendre en pratiquant : les étudiants en droit de l'UGA rejouent un procès de cour d'assises

Ce lundi 24 mars, au palais de justice de Grenoble, les étudiants en master de droit pénal et sciences criminelles de l'Université Grenoble Alpes ont participé à la reconstitution d'un procès de cour d'assises.

Benoît Bouy - 24 mars 2025 à 20:43 | mis à jour le 24 mars 2025 à 20:43 - Temps de lecture : 2 min



Les étudiants de master de droit pénal et sciences criminelles de l'Université Grenoble Alpes ont reconstitué un procès de cour d'assises, ce lundi, au palais de justice. Photo Le DL /B.B.

Ce lundi 24 mars, dans la salle 16 du palais de justice de Grenoble, une affaire de meurtre était examinée. Autour de la présidente s'étaient étalés deux assesseurs et neuf jurés. À sa gauche, l'avocate générale. À sa droite, un accusé dans le box et un autre, libre. Devant, une demi-douzaine d'avocats et les parties civiles.

Pourtant, l'affaire a déjà été jugée il y a plusieurs années par la cour d'assises de l'Isère puis, en appel, par celle de la Drôme. Si ce dossier s'est une nouvelle fois retrouvé évoqué dans une salle d'audience, c'est qu'il a servi de support à la reconstitution d'un procès organisée par les étudiants du master de droit pénal et sciences criminelles de l'Université Grenoble Alpes sous l'œil expert de Bernard Jacob, ancien président de cour d'assises, et Me Frédéric Letang, avocat au barreau de Grenoble.

« Certains ont une véritable révélation en plaidant, présidant ou requérant »

« La reconstitution est réalisée par les étudiants en deuxième année de master, mais les étudiants de première année ont été conviés à assister aux débats et ont été tirés au sort pour constituer le jury », explique Anne-Gaëlle Robert, directrice du master qui se félicite de cet exemple de "learning by doing" (apprentissage par la pratique).

Un max de style et des prix sans complexe

Venez découvrir tous nos avantages de conception en magasin, et bénéficiez d'offres exceptionnelles jusqu'au 30/04

J'en profite !

Inspired by  COINVIBES

« Les étudiants ont déjà un nombre conséquent de connaissances juridiques mais avec un apprentissage différencié, matière par matière. Avec cette reconstitution, le but, c'est de mettre en pratique toutes ces connaissances et de croiser les matières. Mais également de les mettre d'ores et déjà dans une posture professionnelle. Pour les M2, c'est la dernière année avant les concours. Sur une promotion, un tiers se destine à la magistrature et 1/3 à être avocat. Certains ont une véritable révélation en plaidant, présidant ou requérant lors de ces procès fictifs », poursuit Anne-Gaëlle Robert pour qui, « au-delà de l'acquisition d'un savoir, nos étudiants doivent être capables de restituer les compétences attendues dans les activités professionnelles futures ».

Des étudiants qui, au terme de cinq heures de procès, ont condamné l'un des accusés et ont acquitté le second. Il y a quelques années, la cour d'assises de l'Isère avait pris la même décision.

Éducation

Faits-divers - Justice

